

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle : sentier de la Fontaine du moulin

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Isabelle Drancy par M. Philippe Laurent,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

OBJET : Dénomination d'une voie nouvelle : sentier de la Fontaine du moulin

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu ses délibérations des 28 juin 2012 et 17 décembre 2015 approuvant les orientations d'aménagement du secteur des Quatre-Chemins, plus particulièrement celles relatives à la reconquête des sentes piétonnes et au développement du réseau de circulations douces permettant la perméabilité des îlots à l'échelle du quartier,

Vu sa délibération du 15 février 2018 décidant les opérations foncières permettant la création de deux sentiers piétons,

Considérant que la toponymie du quartier est liée à l'eau,

Considérant que ce secteur a été marqué par la présence du ruisseau de la Fontaine du moulin,

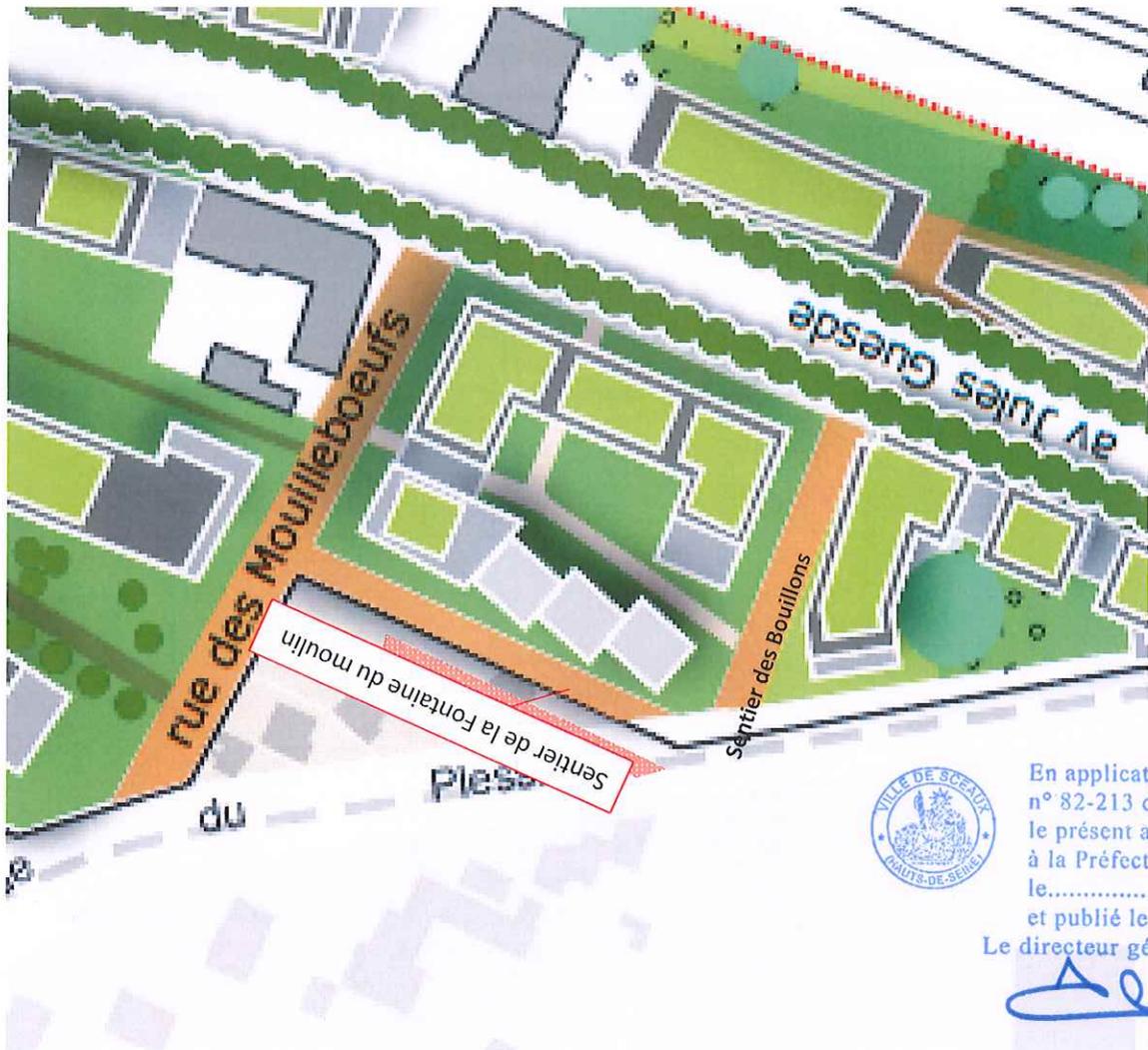
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de nommer le sentier délimité au plan ci-joint « sentier de la Fontaine du moulin ».

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



M. [Signature]



En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la Préfecture de Nanterre le.....4.FEV.2020... et publié le.....
 Le directeur général des services

[Signature]

Conseil municipal – séance du 30 janvier 2020
 Dénomination du sentier de la Fontaine du moulin
 Plan de localisation

